



## COMPTE RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

---

L'an deux mil vingt-deux,

Le huit du mois de décembre

À la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date du 01 décembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de décembre.

**Etaient présents** : Christophe DALLOZ, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Christophe JACOULOT, James MICHEL, Yannick MYOTTE-DUQUET, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Brigitte PIQUEREZ, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE, Ulysse TATTU.

**Absents excusés** : Mesdames Françoise BOULARD, Anita Dornier, Prisca MAIRE et Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN et Jérôme LAFFLY.

**Procurations** : Mesdames Françoise BOULARD, Anita DORNIER, Prisca MAIRE et Edith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN et Jérôme LAFFLY donne procuration respectivement à Yves OBERTINO, Christine FEUVRIER, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Marie-Claude SIRE et Alain RENAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Christine FEUVRIER, secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 15 novembre 2022 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents.

*Monsieur Hervé SIMONIN arrive à 19h06, Monsieur James MICHEL à 19h13 et Madame Camille FAIVRE à 19h30*

### Ordre du jour

#### Décision du Maire

#### **Décision 20 : Location du logement situé dans le bâtiment « Ecole du bas », Place du 8 Mai**

#### **F** FINANCES

- Projet de terrain de football synthétique
- Demande de subvention DETR : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet
- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2023
- Vote des tarifs 2023

#### **A** ADMINISTRATION GENERALE

- Archives Mairie

#### **S** SCOLAIRE

- Projet Pôle Educatif : avancement du dossier

#### Informations diverses

- Rapports des différentes commissions par les élus référents

#### **Décision 20 : Location du logement situé dans le bâtiment « Ecole du bas », Place du 8 Mai**

Le logement situé au premier étage du bâtiment « Ecole du Bas », type F3, 1 Place du 8 Mai, est loué, à compter du 17 novembre 2022.

## **F FINANCES**

### Projet de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux »

#### **Délibération 44-12-2022**

Madame le Maire expose le projet de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux » pour répondre aux demandes des pratiquants.

- Le nombre de licenciés important pour le club local ;
- Le manque de disponibilité des terrains naturels limités à 20 heures de pratique par semaine et impraticables à l'occasion d'épisodes de pluie ou de neige.

Ce type de surface permet une utilisation quatre fois supérieure au gazon naturel, par tout type de temps, tout en engendrant des coûts d'entretien moindres c'est-à-dire suppression de l'entretien des gazons (tonte, arrosage, engrais,...).

Le coût global de l'opération est estimé à 1 198 068.80€ TTC dont :

- Montant estimatif des travaux : 1 046 485.20€ TTC (préparation, terrassement, génie civile, revêtement, drainage équipements sportifs, clôture, pare ballons, génie civil pour éclairage du terrain synthétique),
- Montant estimatif de l'éclairage : 136 983.60 € TTC
- Montant estimatif de la Maîtrise d'œuvre : 14 460.00€ TTC

Les subventions vont être sollicitées auprès de L'État (DETR), Région, Département, ANS, FFF pour une enveloppe globale estimée à minima de 40% du projet global.

Pour répondre à ces besoins, Madame le Maire, met en délibéré la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux ».

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, **APPROUVE** l'opération de réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique au lieudit « Le Bas de la Chaux » par 18 voix POUR et 5 CONTRE.

### Demande de subvention DETR : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet- **délibération 45-12-2022**

Madame Le Maire présente la mission du maître d'œuvre concernant la réhabilitation et la surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet :

Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre de base mais également d'autres missions telles que :

- Le diagnostic du bâtiment
- La réalisation des plans de niveaux du bâtiment en version dwg
- L'étude comparative des différentes solutions techniques de chauffage
- L'étude de faisabilité d'une installation photovoltaïque
- L'étude thermique avec simulation thermodynamique
- L'établissement du coût global du projet
- Désignation d'une personne désignée à la mission OPC (**O**rdonnancement, **C**oordination et **P**ilotage)

La description de l'opération est : **la réhabilitation et la surélévation du bâtiment scolaire Pierre Bichet** afin de répondre aux objectifs suivants :

- **Unifier** l'école maternelle, l'école élémentaire et les services administratifs adjoints ;
- **Adapter** l'offre scolaire aux besoins d'aujourd'hui ;
- **Améliorer** la performance énergétique et environnementale du bâtiment existant (**objectif programme Effilogis BBC rénovation à minima avec la volonté d'aller plus loin niveau**

**performance) ;**

- Construire en surélévation une extension nécessaire pour répondre aux deux premiers objectifs (**objectif RT 2012 à minima avec la volonté d'aller plus loin RE 2020**).

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à **3 970 000€ HT** en date de valeur du 10/2022

L'estimation concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève **520 000€HT** soit un total **624 000€TTC**

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR - 2023 pour financer en partie la mission de maîtrise d'œuvre projet, suivant le plan de financement ci-dessous :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>FINANCEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Fonds libres	382 700.00€
Subvention DETR 30%	156 000.00€
FCTVA X 16.404%	85 300.00€
<b>Total opération TTC</b>	<b>624 000.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, **D'ADOPTER** le projet qui lui est présenté.

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2023 – **délibération 46-12-2022**

Afin de permettre la continuité de l'action de la commune dans les trois mois précédant le vote du budget primitif 2023, et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2023 du budget principal et des budgets annexes (Bois, Salle Polyvalente, Meix Brenet) dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2022.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Vote des tarifs 2023 - **délibération 47-12-2022**

Madame Le Maire propose une augmentation des tarifs du service enfance de **0.20€** ou **0.30€** pour faire face à l'inflation des prix des matières premières et de la hausse de l'énergie ; de maintenir le prix de la location du multi-accueil et de l'abandon des déchets et de maintenir le prix des locations 2022 de la salle polyvalente.

Pour rappel : le prix réel d'un repas servi à la restauration scolaire est de 8.54€ pour un enfant/par jour (repas + accueil midi). La collectivité supporte à sa charge les 2.64€ restants. En ce qui concerne les enfants du Bélieu, c'est la commune du Bélieu qui prend à sa charge cette différence.

L'exposé de Madame du Maire entendu, le Conseil Municipal par 17 POUR et 6 CONTRE propose les tarifs pour 2023 comme suit :

<b>Loyer Multi accueil Arc En Ciel</b>	<b>13 728.00€</b>
<b>CANTINE Habitants Des Fins - Le Bélieu / Extérieur</b>	
Prix du repas	<b>5.90€ / 7.50€</b>
Cantine si délai de prévenance trop court	<b>3.60€ / 5.10€</b>

Accueil matin (périscolaire) - Tarif par 1/2 h	2.20€ / 2.90€
Accueil soir (forfait)	3.60€ / 5.10€
Dépassement soir	3.60€ / 5.10€
Abandon déchets / forfait	150.00 €

## A ADMINISTRATION GENERALE

### Archives Mairie

En date du 9 mars 2022, les archives départementales sont venues inspecter nos archives communales. Les problèmes de locaux et de remise en ordre du fonds signalés en 2006 et 2015 subsistaient.

Nous avons donc opté pour l'intervention durant le mois du septembre d'une archiviste pour classer nos archives comme la loi le prévoit. 21.6 ml d'éliminations réglementaires ont été réalisés.

Les documents d'urbanisme ont été transportés dans le grenier suite à l'aménagement des combles.

## S SCOLAIRE

### Projet Pôle Educatif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier du projet de rénovation du groupe scolaire :

16 novembre 2022 : remise du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre,

18 novembre 2022 : mise en ligne du marché de maîtrise d'œuvre,

16 décembre 2022 : date limite de remise des offres par les entreprises et commission CAO pour l'ouverture des offres.

Suite aux préconisations de la commission de sécurité en date du 12 octobre, les travaux ont été effectués (PV du 15/11/2022). Une contre visite par les services de l'Etat a donné lieu à un avis favorable en date du 17 novembre 2022.

### Informations diverses

#### Bois

Monsieur James MICHEL informe le Conseil Municipal du résultat de la vente de bois entre habitants pour un montant de 1 734€ TTC et un volume de 129 stères.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20H25

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance  
Christine FEUVRIER

Le Maire  
Elisabeth REDOUTEY

**Annexe  
TARIFS LOCATIONS SALLES 2023**

			1/2 Journée		Journalier (1 jour)		Forfait Week-end	
	Tarif par séance		Du lundi au dimanche		Du lundi au vendredi		du vendredi au dimanche	
	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs	Habitants des Fins	Utilisateurs extérieurs
<b>SALLES COMMUNALES</b>								
Salle d'animation rurale (théâtre)	81.00 €	111.00 €						
Salle "Vue Du Val"								
Salle de "Convivialité"			30.00 €	60.00 €	55.00 €	110.00 €		
Atelier Distillerie (sauf dimanche )					28.00 €	56.00 €	50.00 €	100.00 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>								
Bâtiment complet			375.00 €	600.00 €	750.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	2 100.00 €
Grand salle (gymnase) comprend la cuisinette rdc			225.00 €	300.00 €	450.00 €	600.00 €	800.00 €	1 500.00 €
Annexe + cuisine du haut			105.00 €	150.00 €	210.00 €	300.00 €	400.00 €	600.00 €
Hall seul (apéritif, ventes)			45.00 €	75.00 €	90.00 €	150.00 €	150.00 €	300.00 €
Sous-sol			30.00 €	50.00 €	60.00 €	100.00 €	80.00 €	150.00 €
Montage + démontage du podium petit/grand (forfait)	50€ / 100€	50€ / 100€						
Matériel de sonorisation (forfait)	60 €	60 €						

Le prix de location comprend le chauffage (pas de facturation en +)

Le prix de la location comprend la location de la vaisselle (pas de facturation en +)

